

Projet RECOS

Science, bonnes pratiques, mobilité et initiatives de terrain pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes côtiers

23 janvier 2024 | Ebène, Maurice – La Commission de l’océan Indien (COI) a organisé le deuxième Comité de pilotage (COPIL) du projet RECOS « Résilience des populations et des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l’océan Indien ». Après avoir pris connaissance des avancées dans la mise en œuvre des activités en 2023, les représentants des États membres de la COI y ont validé les grands axes d’intervention du projet en 2024. RECOS continuera ainsi de renforcer la coopération scientifique régionale, de faciliter les échanges de bonnes pratiques de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) entre les pays membres et de soutenir les initiatives de restauration et d’exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers. Le projet RECOS est financé par l’Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l’environnement mondial (FFEM).

Sur l’année 2023, le projet RECOS de la COI a posé les jalons d’activités majeures : ouverture du programme d’échanges d’expériences, lancement de l’appel à projets ou encore la signature de conventions de financement pour deux projets pilotes à Madagascar.

Ainsi, 11 acteurs des Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles ont effectué 3 visites de terrain dans la région et pu échanger autour de la gestion de l’érosion côtière par les systèmes d’information géographique, la restauration des zones côtières et humides ainsi que la mise en place de réserves temporaires de poulpes. 127 dossiers de demande de financement d’initiatives nationales ou régionales ont été reçus à la suite de l’appel à projets témoignant de l’enthousiasme suscité par ce dispositif d’appui et de la variété des initiatives en faveur de la GIZC. Les résultats issus du processus de la première phase de sélection seront prochainement publiés sur le site web et les réseaux sociaux de la COI.

Concernant le volet scientifique de RECOS, trois ateliers régionaux ont permis aux acteurs de la GIZC de :

- Renforcer leurs capacités de mise en œuvre du programme éducatif Sandwatch ;
- Bénéficier d’une formation à l’outil IMET (*Integrated Management Effectiveness Tool*) ;
- Apprendre de l’expérience seychelloise sur la conservation des mangroves et la surveillance des herbiers marins ;
- Renforcer l’accompagnement des différents réseaux d’acteurs régionaux impliqués dans la gestion des aires marines protégées (WIOMPAN), des mangroves (WIOMN) et des herbiers marins (WIOSN).

Par ailleurs, le projet RECOS a alloué deux bourses de recherche doctorale portant respectivement sur « L’efficacité des aires marines protégées dans l’océan Indien occidental (OIO) » et « L’évaluation de l’éducation à l’environnement dans l’OIO ». Une troisième bourse portant sur la thématique de « La conservation et la restauration des mangroves et des herbiers marins de l’OIO » sera prochainement attribuée.

Ces résultats confirment, comme l’a souligné Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI, que « *les projets régionaux comme RECOS, financé par l’AFD et le FFEM, sont de nature à assurer des*

Contact presse

miharintsoa.r@coi-ioc.org

communication@coi-ioc.org

www.commissionoceanindien.org



impacts directs et durables sur nos populations parce qu'ils facilitent les échanges d'expériences de bonnes pratiques ; créent, stimulent et consolident des réseaux de scientifiques et d'acteurs de terrain ; renforcent, amplifient ou accélèrent des projets locaux de résilience et de gestion intégrée ; ou encore développent des synergies avec d'autres initiatives ».

Les actions entreprises en 2023 sont appelées à s'amplifier en 2024. Le plan de travail validé par le COPIL prévoit notamment :

- Le renforcement du suivi et de la gestion des écosystèmes côtiers et d'échanges d'expériences par la mise en œuvre et partage d'approches GIZC dans la région OIO ;
- Le renforcement de la coopération scientifique régionale sur la restauration des écosystèmes côtiers, production de connaissance et suivi scientifique des projets de terrain.

Pour sa part, M. Mathieu Thenaisie, Directeur adjoint de l'Agence française de développement (AFD), a rappelé que « le projet RECOS consacre le partenariat entre l'AFD, le FFEM et la COI autour de la même considération de la portée à la préservation et la restauration des écosystèmes côtiers, en apportant des solutions concrètes pour faire face à l'un de ses principaux axes de vulnérabilité des îles de l'océan Indien ». Et d'ajouter que « RECOS, programme opérationnel devant faire émerger des solutions concrètes (notamment par la méthodologie GIZC), doit aussi pouvoir être appréhendé et utilisé par chacun des pays membres comme un outil utile pour porter la voix des États-membres dans les instances de discussion et de décision internationale. »

A propos du projet RECOS

Le projet RECOS vise à renforcer la résilience des populations littorales face aux effets du changement climatique en restaurant les services rendus par les écosystèmes côtiers. Il est financé à hauteur de 10 millions € par l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial. RECOS est mis en œuvre par la COI aux Comores, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles jusqu'en 2026.

Pour en savoir plus :

- Sur le projet RECOS : [Résilience des zones côtières de l'océan Indien | COI \(commissionoceanindien.org\)](https://www.commissionoceanindien.org/fr/resilience-des-zones-cotieres-de-l-oc%C3%A9an-indien)
- Le programme d'échanges d'expérience ouvert jusqu'en mai 2026 : [Programme d'échanges d'expériences RECOS - COI \(commissionoceanindien.org\)](https://www.commissionoceanindien.org/fr/programme-d-echanges-d-experiences-recos)

Contact presse

miharintsoa.r@coi-ioc.org

communication@coi-ioc.org

www.commissionoceanindien.org

